

déclaration de politique générale

**son Excellence Monsieur André Dieudonné BERRE
Ministre de la Communication
des Postes et des Technologies de l'Information
de la République Gabonaise**

à l'occasion de
la Conférence de Plénipotentiaires de l'UIT
à Marrakech (Maroc).

**Monsieur Le Président,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres
Honorables Délégués,
Mesdames, Messieurs**

Permettez moi tout d'abord, au Nom du Président de la République Gabonaise, Son Excellence **El Hadj Omar BONGO**, Chef de l'Etat, de remercier le Royaume du Maroc d'avoir accepté d'être notre hôte à l'occasion de cette seizième Conférence de Plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications ainsi que le peuple frère du Maroc pour sa chaleureuse hospitalité dans cette majestueuse ville aux multiples couleurs, j'ai nommée « **MARRAKECH** »

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres
Mesdames et Messieurs les Délégués,**

Je voudrais également, au nom de la Délégation de la République Gabonaise aux présentes Assises, féliciter **Son excellence Nasr HAJJI** pour votre brillante élection comme Président de la présente conférence.

Je crois pouvoir affirmer ma profonde conviction que sous votre leadership, la Conférence de Plénipotentiaires de l'UIT à Marrakech saura adopter un plan stratégique visionnaire et des décisions qui permettront à notre Union d'aller de l'avant.

**Monsieur Le Président,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres
Mesdames et Messieurs les Délégués,**

Depuis bientôt une dizaine d'années, le secteur des télécommunications connaît de profondes mutations technologiques qui ont un impact chaque jour plus important dans la vie des habitants de la planète.

Sous l'impulsion de l'Organisation Mondiale du Commerce et de l'Union Internationale des Télécommunications, plusieurs Gouvernements, parmi lesquels celui du Gabon, ont compris la nécessité d'adapter leur législation au nouveau contexte mondial marqué par **le désengagement des pouvoirs publics des secteurs productifs et commerciaux, la déréglementation, la mondialisation, les avancées technologiques** qui ont abouti à **la convergence de la radiodiffusion, de l'informatique et des télécommunications**, ouvrant ainsi la voie à l'établissement d'une **Société Mondiale de l'Information**.

Face à ces mutations, l'Union Internationale des Télécommunications a compris le bien-fondé d'un élargissement de la participation aux travaux de l'Union à des entités et organisations issues du secteur privé et a su adapter son organisation pour rester un outil de coopération internationale privilégié, devenu aujourd'hui indispensable entre tous les Etats Membres et, seul apte à assurer un partenariat fructueux entre les Membres des Secteurs et les Etats Membres dont les contributions financières aux budgets biennaux de fonctionnement de l'UIT demeurent toujours essentielles.

La République Gabonaise a toujours soutenu les différentes réformes de l'Union qui ont été adoptées par les Conférences de Plénipotentiaires tenues depuis Genève 1992 tant que ces réformes garantissaient le statut d'organisation intergouvernementale à l'UIT et ce, compte tenu de l'importance des contributions des Etats Membres mais aussi pour garantir tant aux pays développés qu'aux pays les plus pauvres un accès équitablement réparti aux spectres des fréquences radioélectriques ainsi qu'aux orbites de satellites géostationnaires ou non-géostationnaires, ressources réputées rares par nature.

Elu Membre du Conseil de l'UIT en 1998 lors de la Conférence de Plénipotentiaires à Minneapolis, **la République Gabonaise sollicite à nouveau vos suffrages** pour une réélection en qualité d'Etat Membre appelé à composer le Conseil de l'Union pour les quatre prochaines années et compte beaucoup sur votre soutien.

S'agissant de la situation des télécommunications au Gabon, une nouvelle législation très attractive pour les investisseurs a été adoptée par le Parlement en Juin 2001. Elle consacre la libéralisation du secteur des télécommunications, avec notamment :

Premièrement :

L'attribution de trois licences d'établissement et d'exploitation de réseaux mobiles GSM. Les trois opérateurs mobiles ont fait progresser le taux de télédensité mobile à un niveau supérieur à 20.

Deuxièmement :

La création récente d'une Agence de Régulation des Télécommunications, autorité administrative indépendante dotée de l'autonomie financière en charge notamment de la gestion et du contrôle du domaine public du spectre des fréquences radioélectriques ainsi que du maintien d'une saine concurrence entre les différents acteurs du secteur des technologies de l'information et de la communication.

Troisièmement :

La possibilité d'attribution de licence pour l'établissement et l'exploitation, en zones rurales, de réseau de téléphonie « localisé » interconnecté au réseau de Gabon Télécom.

Quatrièmement :

Le caractère « libre » reconnu par la loi en ce qui concerne la fourniture des services de télécommunications de transmission et de traitement de données, y compris les services à valeurs ajoutés.

En ce qui concerne l'opérateur historique né de la restructuration de l'Office des Postes et Télécommunications, **Gabon Télécom** est aujourd'hui une entreprise privée à participation publique et dont le capital sera dans un proche avenir ouvert à des participations privées.

La durée d'exclusivité dont bénéficie Gabon Télécom, tant pour l'accès au réseau internationale que pour les appels longue distance en nationale, a été volontairement limitée afin de permettre l'ouverture rapide à la concurrence de l'ensemble des services de télécommunications, seul gage à même de garantir une tarification orientée vers les coûts.

Le Gouvernement de la République Gabonaise reste donc convaincu que seuls des partenaires du secteur privé, du reste invités à venir investir au Gabon, ont la capacité et la souplesse nécessaires de faire progresser davantage le secteur des technologies de information et de la communication dont les services et produits seront essentielles dans le cadre du développement programmé de plusieurs secteurs économiques parmi lesquels le tourisme.

Enfin, je ne saurais conclure sans adresser les remerciements de la République Gabonaise à l'endroit de la Conférence de Plénipotentiaires pour avoir bien voulu élire le Gabon à la Vice Présidence de la Commission « **Politique, Réforme et questions juridiques** ». Par ce geste, la Conférence de Plénipotentiaires honore la sous région Afrique Centrale.

Je vous remercie pour votre aimable attention.